

NIVEAUX DE SERVICE
Plateforme applicative sur ordinateur central
Environnement PARTAGÉ

Horaire de disponibilité

Le service de traitement sur ordinateur est offert pendant les périodes décrites dans le tableau suivant		
Jour	Période 1	De 6 h à 17 h, du lundi au vendredi
Soir	Période 2	De 17 h à minuit, du lundi au vendredi
Nuit	Période 3	De minuit à 6 h, du mardi au samedi
Fin de semaine	Période 4	Du samedi à 6 h au lundi à 6 h
Jour férié	Période 5	À compter de 6 h et pendant 24 heures

Les périodes de service sont regroupées en deux plages, pour lesquelles des tarifs différents sont établis	
Jour	Période de jour uniquement
Autres périodes	Périodes de soir, de nuit, de fin de semaine et pendant les jours fériés

Catégories de service

Pour ce qui est de la plage de jour, les différentes catégories sont détaillées dans le tableau suivant.

Catégorie	Type de traitement
Catégorie 1	Traitement CICS Traitement interactif (M204, etc.) Utilisation système SAGIP
Catégorie 2	Traitement en temps partagé (TSO/E) Traitement IDMS Traitement en différé prioritaire
Catégorie 3	Traitement en différé normal

Dans la plage « autres périodes », les catégories sont définies dans le tableau suivant.

Catégorie	Type de traitement
Catégorie 4	Tous les types de traitement en direct Traitement en différé prioritaire
Catégorie 5	Traitement en différé normal

Traitement en différé (lot)

Les niveaux de service des travaux en différé sont regroupés en fonction du temps de traitement stipulé par l'utilisateur, et selon que ce dernier utilise ou non des supports magnétiques transportables. Le client peut se prévaloir d'une priorité pour l'exécution de son travail, en choisissant l'un des niveaux de service offerts. À des fins de tarification, les niveaux de service sont de type « prioritaire » ou « normal », comme l'indique le tableau suivant.

Niveau de priorité	Niveau de service	Priorité en file d'attente	Priorité d'exécution
Prioritaire	1 et 2	Élevée	Élevée
Normal	3 et 4	Normale	Normale

Note : Le niveau de service prioritaire comporte une limite de temps UCT de 9 min 59 s, durant la période de jour. Tout travail excédant cette limite sera automatiquement placé dans la file d'attente de la période de soir, sauf si une demande précise est faite au Centre d'assistance à l'utilisateur.

Durée d'exécution

La durée maximale d'exécution des travaux, selon le niveau de service choisi, est présentée dans le tableau suivant. La durée d'exécution est le temps écoulé entre le moment où un travail parvient à l'étape de l'exécution et celui où le client peut en disposer à la fin de son exécution (lorsqu'il est placé en attente aux fins de consultation ou d'impression dans le fichier d'impression différée).

Note : À partir du moment où un travail est soumis, il n'est pas considéré comme étant parvenu à l'étape de l'exécution tant qu'il est retenu (« on hold »), tant que la période d'exécution demandée n'a pas commencé ou tant qu'il demeure en attente d'exécution en raison d'un autre travail portant le même nom ou utilisant les mêmes ressources.

Travaux		Durée d'exécution	
Secondes UCT	Montage (oui/non)	Niveau prioritaire (1-2)	Niveau normal (3-4)
0-4	non	5 min	20 min
5-15	non	20 min	60 min
0-15	oui	30 min	70 min
16-59	non	40 min	80 min
16-59	oui	50 min	100 min
60-599	–	90 min	*
600 et +	–	**	**

* Les travaux soumis avant 20 h seront disponibles le lendemain à 8 h.
 ** Aucun objectif défini.